



mes droits n'ayant ps la garde permanente de mon enfant

Par **alexandre25**, le **23/07/2009** à **13:36**

Bjr,

depuis mon divorce (sept. 2007) j'ai la garde permanente de mon fils, en mai 2009 la maman m'a fait savoir par le tribunal qu'elle désirait prendre à sa charge notre enfant chose que je n'ai ps conteste mon fils en etant egalement demandeur (mon fils a 6ans). Le probleme est qu'il a besoin sur avis du medecin et de son institutrice, d'aller consulter un pedopsychiatre mais voila au moment de l'emmener sa maman m'envois un message me disant que ce n'etait ps la peine de venir le chercher pr le rdv car elle part en vacances et n'a aucunes intentions de l'emmener consulter car elle estime qu'il n'a besoin d'aucune aide. Suis je en droit de l'obliger à emmener notre fils ? de plus notre fils se pleind qnd il vient les we de voir sa maman boire à en tomber ainsi que son ami, que lors de soirées elle fait dormir mon fils son frère et sa soeur ds la voiture et j'en passe ... ce qui me rend malade donc je vs demande aupres de ql services je dois m'adresser pr réagir face à cette situation ? aupres du tribunal ou des services sociaux ???

CORDIALEMENT